Image not found or type unknown

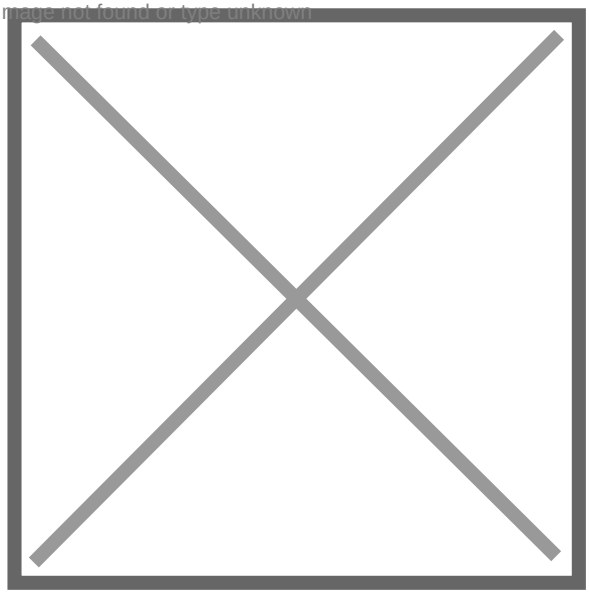

Visa étudiant titre de séjour salarié

Par **Asma1982**, le **19/09/2008** à **16:38**

Bonjour,

Je m'adresse à vous afin de trouver une réponse à des questions qui se posent à moi ces derniers temps en esperant trouver ici des personnes qui puissent m'aider auxquelles je serais bien reconnaissante.

Je suis arrivée en france depuis 10 jours avec un visa étudiant, pour faire un master pour l'année 2008/2009, depuis 3 jours je viens d'avoir la confirmation d'un laboratoire d'acceuil auquel j'ai postulé pour faire une thèse. Il me propose un CDI de 3 ans pour financer ma thèse et m'a appris qu il devrait m'envoyer la promessed'embauche dans quelques jours pour que je puisse entamer mes demarches pour demander un visa salarié.

Ma question est, est ce que je peux avoir un titre de séjour salarié, en arrivant en france avec un visa étudiant, sous prestexte que je change de formation, ou est ce que je devrais revenir en Tunisie, pour solliciter un nouveau visa salarié?

Par **jeetendra**, le **19/09/2008** à **18:20**

bonsoir, oui c'est possible de basculer d'un statut étudiant à un statut salarié relativement au titre de séjour, après il faut voir si les conditions posées par la loi pour bénéficier du titre de séjour salarié sont remplies, c'est mon avis personnel, cordialement

Par **nnn**, le **03/11/2008** à **16:09**

Salut,

Je suis dans le meme situation que toi et j'ai du revenir en Tunisie pour faire ce qu on appelle la procédure d introduction afin d obtenir un visa salarié.

Tu peux pas faire le changement de staut tant que t as moins d un an en France

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés